
1534 Décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la
Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de
promotion sociale

(Moniteur n°286 du 19 octobre 2021 p.107955)

(Projet de décret n°280 (2021-2022))

Discussion et adoption : séance du 29 septembre 2021 CRI n°3 (2021-2022)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2021/22104]

30 SEPTEMBRE 2021. — Décret portant confirmation de divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux en matière d'enseignement de promotion sociale

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article 1^{er}. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°48 du 4 février 2021 portant diverses dispositions en matière d'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 est confirmé, conformément à l'article 3 du décret du 14 novembre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire du COVID-19.

Art. 2. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 62 du 15 février 2021 portant sur le subventionnement pour l'achat de matériel pour l'enseignement en ligne dans l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 est confirmé, conformément à l'article 3 du décret du 14 novembre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire du COVID-19.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 30 septembre 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique,
de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Éducation,

C. DESIR

Note

Session 2021-2022

Documents du Parlement. – Projet de décret, n° 280-1. - Rapport de commission, n° 280-2 - Texte adopté en séance plénière, n° 280-3

Compte rendu intégral. – Discussion et adoption. - Séance du 29 septembre 2021.
